

Mme. Mylène ORANGE-LOUBOUTIN
Secrétaire générale des Ministères économiques et financiers
M. Jérôme FOURNEL
Directeur général des Finances publiques

Objet : discrimination syndicale - demande de rencontre

Montreuil, le 30 septembre 2019

Madame la Secrétaire générale des Ministères économiques et financiers,

Monsieur le Directeur général des Finances publiques,

Nous souhaitons vous rencontrer pour évoquer la situation de Nadège Viry, agente des Finances publiques en poste à la DRFIP de la Gironde, militante CGT, membre de la direction de la Fédération des finances CGT et co-secrétaire de la section CGT de la DRFIP.

Le 5 juillet dernier, le Tribunal administratif de Bordeaux a reconnu que notre camarade était victime de discrimination syndicale par les agissements de son chef de service et a enjoint l'État à verser la somme de 1000 euros à titre de préjudice moral et 1200 euros pour la prise en charge des frais de justice. Le Tribunal a également enjoint au ministre de l'économie et des finances de lui accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle que la direction lui avait refusée.

Ce jugement intervient deux ans après la saisine par notre camarade de la cellule discriminations ministérielle, qui, par une courte notification, avait conclu à l'absence de discrimination syndicale. Nadège Viry n'a toujours pas pu obtenir la communication de l'enquête de la Direction générale, malgré une requête auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

De plus, la situation étant devenue insupportable, Nadège Viry s'est résolue à quitter son service et a obtenu une mutation depuis septembre 2019.

La Fédération et le Syndicat national tiennent à dénoncer l'arbitraire de ces procédures et un traitement inégal totalement à charge pour notre camarade. Cette situation doit s'inverser et la Direction générale doit prendre les mesures de sanction envers le chef de service mis en cause.

Comment le signalement de harcèlements, de mal travail peut-il se retourner contre leurs auteurs et pénaliser les victimes ? Le cadre actuel, en témoigne cette affaire, dissuade en réalité beaucoup d'agents de dénoncer ces faits. Plusieurs collègues nous ont témoigné leurs craintes et ne se sentent pas en capacité d'engager de tels recours.

Pourtant, les résultats de l'observatoire interne et les enquêtes révèlent que 12% des personnels estiment avoir été victimes de discriminations au cours de l'année 2018 et que les situations de travail se sont nettement détériorées dans nos administrations. Dans le même temps, La cellule discriminations fait le constat d'une baisse de sollicitations et le ministère préconise d'abandonner le fonctionnement actuel pour une externalisation.

C'est pourquoi la Fédération et le Syndicat national considèrent cette affaire girondine comme l'exemple de ce qui ne doit plus jamais se produire. Cela doit permettre une juste réparation, la protection effective des agents lanceurs d'alertes, ainsi que le traitement équitable de ces situations dégradées. Nous tenons à rappeler ici en premier lieu notre proposition de la compensation effective du temps de travail syndical dans les services.

Face à l'urgence, nous attendons une réponse rapide à notre demande de rencontre.

Veuillez accepter nos salutations syndicales,

Le Secrétaire général de la Fédération des Finances CGT
La Secrétaire générale du Syndicat national CGT des Finances publiques